

Dakar le, 31 Octobre 2019

Procès Verbal de la Réunion N°6 du Comité National

Activité : Réunion extraordinaire	Lieu: Siège du CN-ITIE
Les membres du groupe multipartite de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Sénégal se sont réunis le Jeudi 31 Octobre 2019 à 10 heures, au siège du Secrétariat Permanent pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour : ❖ Restitution de la mission de l'AI ; ❖ Calendrier du rapport 2018 et ❖ Divers. L'ordre du jour proposé a été adopté par les membres du Groupe Multipartite qui ont également adopté le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité national ITIE en date du 1^{er} Octobre 2019.	
Date : 31 Octobre 2019	Début : 10h 00 Fin : 11h 30
Participants	Voir feuille de présence
Points échangés	La Présidente de séance, Mme le Ministre Awa Marie Colle Seck a souhaité la bienvenue à l'AI et son équipe et remercié tous les membres du GMP qui ont Contribué à l'élaboration du rapport de 2018, avant de passer la parole à l'AI pour la restitution de la mission. 1) Restitution de la mission de l'AI L'AI a fait le point sur l'état d'avancement des travaux relatifs au périmètre, à l'exhaustivité des données et aux autres informations requises dans le cadre de l'élaboration du rapport ITIE 2018. Sur le périmètre, il indique que le périmètre couvre le secteur minier et le secteur pétrolier et gazier et rappelle que 25 entreprises sont retenues dans le

périmètre, dont 17 minières et 8 pétrolières et gazières

Sur l'exhaustivité des données, il déclare que toutes les entités privées ont soumis leurs formulaires sauf 6 du secteur minier et 2 du secteur des hydrocarbures. Pour le secteur minier il s'agit de MIFERSO, ICS, SEPHOS AIG GECAMINES et SODEVIT qui n'ont ni signé, ni fait certifier leurs formulaires. Pour le secteur pétrolier et gazier, seules les entreprises Kosmos et BP sont dans ce cas.

Pour les entreprises publiques, il déclare que toutes ont soumis leurs formulaires à la cour des comptes dont le rapport est toujours attendu. Par ailleurs, il a précisé que PETROSEN IPRES et CSS ont fait certifier leurs formulaires de déclaration par un commissaire aux comptes.

Sur les autres informations requises dans le cadre de l'élaboration du rapport ITIE 2018 : l'AI a signalé que quelques entreprises du secteur minier ont communiqué des informations sur le genre, la masse salariale, les paiements aux fournisseurs et la propriété réelle. Pour les résultats et travaux de conciliation, l'AI informe que les fiches de réconciliation ont été envoyées aux entreprises et aux administrations cette semaine. Il poursuit en disant que le cumul d'écart s'élève à 8,57% et cela provient essentiellement du secteur des hydrocarbures avec 46,53% (secteur minier 6,46%).

A l'issue de cette présentation, la présidente a informé le public de l'adoption du décret sur la propriété réelle par un Comité Technique mis en place au sein du Secrétariat Général du Gouvernement, puis passe la parole aux membres du GMP.

Au sujet des discussions, **la directrice des Hydrocarbures** a soulevé la question de l'exhaustivité des données et proposé au comité son soutien pour interpellier les entreprises pétrolières et gazières qui n'ont pas encore signé et/ou certifié leurs formulaires.

Le **représentant de Fortesa SA** a rappelé l'existence de la feuille de route sur la Propriété Réelle (PR) élaborée par le CN-ITIE. Il a en outre, précisé qu'en ce qui concerne les entreprises cotées en bourse les informations sur la PR sont disponibles au niveau des places boursières.

Le **représentant du CONGAD** quant à lui a soulevé la question relative à la certification des entités publiques ainsi que celle des ajustements des écarts

pour comprendre comment l'écart est passé de 46,53% (Secteur des hydrocarbures) et 6,46% (secteur minier) à un écart cumulatif de 8,57%.

Répondant à la première question, l'AI a rappelé que c'est la Cour des Comptes (CC) qui certifie les données de l'administration à l'exception de PETROSEN IPRES et CSS. D'ailleurs, il précise que le rapport de certification de la CC est attendu au plus tard le 25 novembre. Sur la question des écarts, le SPA estime que la réconciliation est résolue quittance par quittance flux de paiement par flux de paiement pour tout écart supérieur à 500.000 par flux.

A la suite du **SPA**, l'**AI** a annoncé que les opérations de réconciliation seront arrêtées dans le courant de la première semaine du mois de Novembre 2019.

Le **représentant de la Coalition PCQVP**, poursuit en confirmant que les informations relatives aux sociétés mères cotées en bourse sont à la disposition du public et à son avis les filiales sont tenues d'indiquer les liens vers lesquels ces informations peuvent être trouvées et l'AI devrait pouvoir disposer de ces informations. Sur ce point l'AI précise que certaines sociétés n'ont pas communiqué les informations boursières mais, des relances sont toujours envoyées aux sociétés pour avoir toutes les informations relatives à la PR.

Au sujet des déclarations de la Douane, **représentant de la Douane** a précisé que seuls les numéros de quittance sont renseignés au niveau de la Douane. Alors que l'AI demande de fournir les quittances scannées qui ne sont disponibles qu'au niveau du Trésor. Il a également indiqué les amendes ne sont pas répertoriées dans le système Gaindé mais, au niveau du payeur général. Il revient donc, au Trésor de confirmer si le N° de quittance existe ou pas et de donner des informations sur les quittances scannées. Pour terminer il annonce que les données de la Douane seront disponibles la semaine prochaine.

La présidente a conclu en disant que la semaine effectuée par l'AI est une étape importante pour la finalisation du rapport et que le GMP est alerté sur les différents problèmes et blocages.

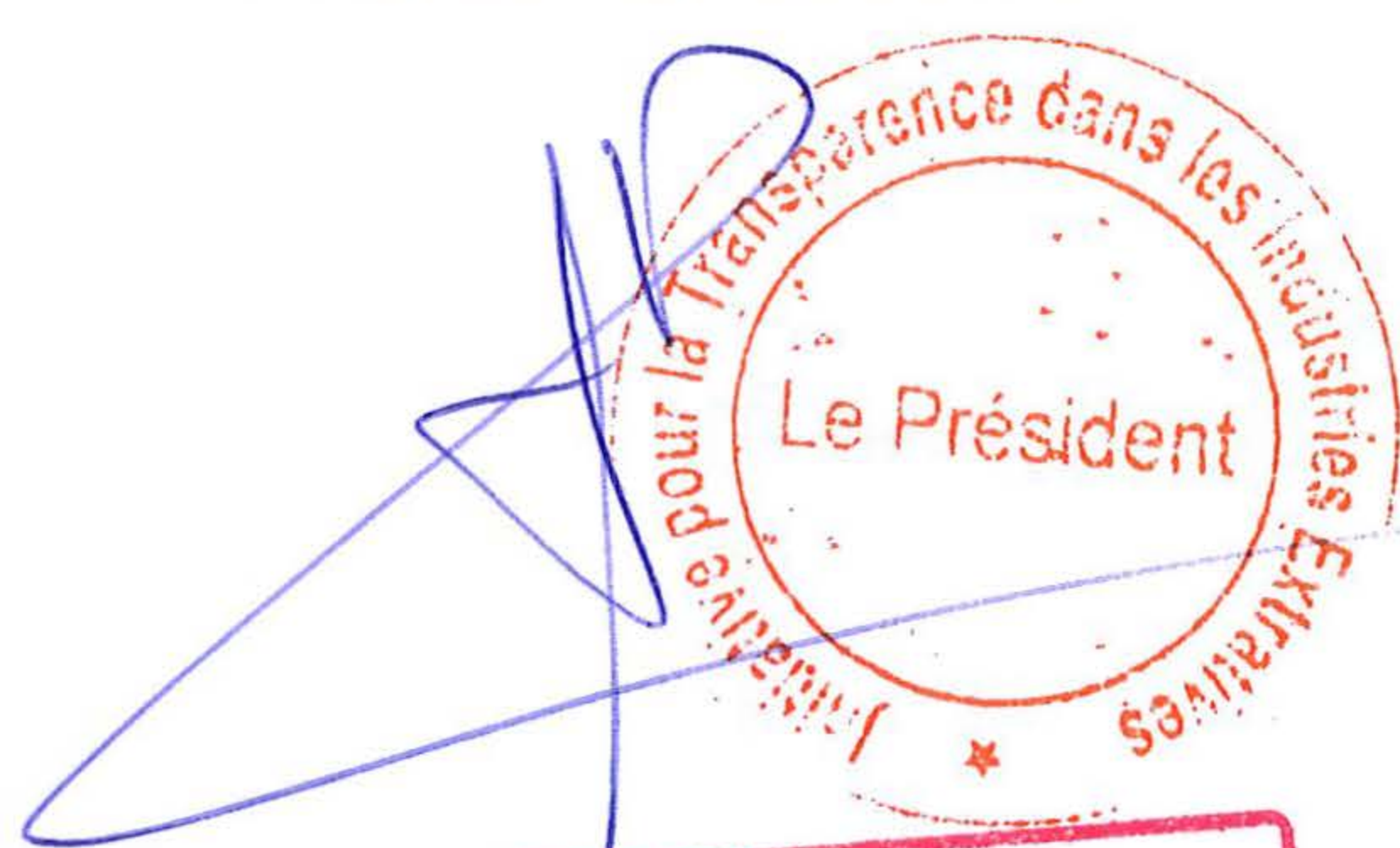
2) Calendrier de la mission

Pour le calendrier l'AI a informé que le projet de rapport sera disponible le **25 Novembre**. Les commentaires du GMP devront être envoyées à l'AI au plus

	tard le 28 Novembre pour que la version finale du rapport soit disponible au plus tard le 03 décembre. Pour ce faire, il sera nécessaire que la CC rende disponible son rapport dans les délais car la date prévue pour la soumission du rapport de la CC coïncide avec celle prévue pour la soumission du rapport final et dans ce cas les conclusions de la Cour des Comptes ne pourront pas être prises en compte. La présidente se propose de saisir la CC pour permettre à l'AI d'effectuer convenablement son travail, d'intégrer tous les commentaires (GMP et CC) et nous livrer le rapport dans les délais escomptés. Pour ce qui est de la Section recommandation, le SPA propose de voir l'état d'avancement des recommandations et informe que la chambre des Mines a été saisie après la séance de travail sur l'élaboration du rapport ITIE 2018, pour voir les recommandations formulées à l'endroit des sociétés minières. Sur ce point précis, le représentant (et Vice-Président) de la Chambre des Mines (Hamidou Sow), a indiqué que les choses en sont restées au même point. Il a promis de voir comment faire avancer les choses, au sortir de la réunion.
Décisions	Saisir la Cour des Comptes pour que le rapport soit disponible à temps
Divers	aucun point n'est inscrit en divers

Présidente de séance

Secrétaire de séance



Le Président

Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

Pr Awa Marie COLL SECK

